2018_11_09_CNAS_plenier_communique_interOS_sortie 3
2018_11_09_CNAS_plenier_DL_SOLIDAIRES_CGT 5
2018_05_31_CNAS_GT_avenir_CR_quel_devenir 7
2018_05_31_CNAS_GT_avenir_DL 9
2018_04_06_CNAS_GT_parentalite_DL 11
2018_02_14_CNAS_GT_restauration_CR_on_ferme 13
2018_02_24_CNAS_GT_restauration_fiche_diagnostic_restaurants 17

Communiqué des fédérations syndicales des Finances
Solidaires, CGT, FO, CFDT, UNSA-CFTC

Ce vendredi 16 novembre, l'ensemble des fédérations syndicales a quitté le CNAS pour protester contre :

- une reprise arbitraire de presque 5 M€ sur la subvention 2018 pour le logement,
- une baisse de 3,5 M€ sur le budget prévisionnel 2019 de l'Action Sociale dans un contexte de baisse du pouvoir d'achat des agents,
- une remise en cause généralisée de la restauration collective avec une fermeture systématique des petites structures de restauration,
- l'absence d'un véritable bilan sur la mise en place de l'action sociale en outre-mer,
- la suppression du nombre d'emplois implantés dans les délégations entraînant une disparition progressive du réseau de proximité,
- l'accumulation d'audits et de réformes générant une inquiétude pour les personnels et l'avenir de l'action sociale.

Les ministres et le secrétariat général ne cessent de réaffirmer l'importance de l'action sociale comme « pivot de la politique de ressources humaines ».

Dans les faits, le ministre et les directeurs locaux gèrent l'action sociale uniquement sous l'angle comptable sans le moindre respect pour les bénéficiaires.

Face au mépris affiché du dialogue social tant au niveau ministériel que dans les services, les représentants du personnel refusent d'être relégués au rang de simples spectateurs.

C’est le dernier CNAS de l’année 2018 et avant que la séance ne soit ouverte, nous tenons à vous lire cette déclaration liminaire Solidaires Finances et CGT Finances.

Nous vous avons adressé un courrier concernant ALPAF dans lequel nous vous avons posé 2 questions, à ce jour sans réponse.

Par ailleurs, l’ordre du jour de ce CNAS est particulièrement dense alors même que les documents communiqués sont très légers. Ce CNAS se tient un vendredi et s'il devait se dérouler dans sa totalité comme il devrait, des collègues vont rentrer chez eux à plus de 23h ou minuit.

Sur le plan d’action relatif à l’action sociale, pour nous une seule enquête réalisée en juillet 2017 et portant sur la connaissance des offres de l’action sociale ne saurait suffire pour évaluer les besoins des agents.

L’agenda qui nous est proposé est déconcertant et réduit à la portion congrue. Pour rappel, l’article 10 de l'arrêté du 15/01/2002 consolidé en avril 2018 prévoit au moins 3 réunions du CNAS par an.

Sur la note d’orientation, nous n’avons pas trouvé la boussole et nous avons perdu le Nord sur la réorganisation de SRH3.

La prévision d’exécution budgétaire 2018 consacre le hold-up de 4,9 millions d’euros sur la subvention ALPAF. Par ailleurs, l’augmentation de 800000 euros du poste Titre Restaurant est la conséquence des fermetures des structures de restauration que nous ne saurions approuver.

L’affirmation péremptoire du maintien du budget 2019 à hauteur du précédent est fausse puisqu’on constate une baisse réelle de 3,5 millions (baisse de la subvention ALPAF de 1 million, baisse des investissements immobiliers de 2,2 millions…).

Quant à l’harmonisation tarifaire, qui est loin d’être appliquée partout, vous osez l’augmenter alors que le revenu réel des fonctionnaires ne fait que baisser. Mais la valeur faciale du titre restaurant, ELLE, reste inchangée.

S’agissant de la fiche sur le suivi des solutions de restauration que vous mettez en avant, c’est tout simplement la mort lente et programmée de la restauration collective.

Enfin, l’action sociale dans les collectivités d’outre-mer comme la restauration méritent mieux qu’un point d’étape en fin d’un CNAS à l’ordre du jour pléthorique.

Les fédérations Solidaires Finances et CGT Finances rappellent leur attachement à une action sociale de qualité pour toutes et tous, actifs, retraités et ayant-droits et qui répondent à leurs besoins.

Nous refusons d’être relégués au rang de simples spectateurs.

Paris, le 9 novembre 2018

GT Action Sociale

31 mai 2018

Compte Rendu

Quel Devenir ?

Le groupe de travail du CNAS qui se tenait le 31 mai dernier avait pour objectif principal d'aborder les orientations de l'action sociale ministérielle, en s'appuyant notamment sur les résultats d'une enquête réalisée auprès des personnels en 2017 (concernant environ 15 000 personnes), ainsi que sur l'audit d'EPAF mené par le CGEFI. Ce groupe de travail a surtout permis à Mme I. Braun Lemaire de tenter des ballons d'essais… n'allant pas pour **Solidaires Finances** dans le bon sens : pour nous, celui de l'amélioration des prestations ! Ce groupe de travail s'est articulé autour des 3 associations relevant du budget d' action sociale de Bercy, à savoir ALPAF, EPAF et AGRAF qui offrent à l'ensemble des personnels des MEFs des prestations. Pour les associations telles qu'ATSCAF, une adhésion est nécessaire.

Interrogée par **Solidaires Finances** dans sa liminaire quant aux moyens futurs (humains et budgétaires) de l'action sociale, la Secrétaire générale, s'est montrée confiante sur le maintien de l'enveloppe consacrée à l'action sociale, malgré les coupes budgétaires auxquelles Bercy est soumis. Néanmoins , elle a déclaré vouloir « optimiser » les moyens en précisant qu'elle avait «une pression très forte sur la rationalisation de ceux ci». Faire mieux à budget constant voire en baisse, l'antienne n'est pas nouvelle, et généralement annonciatrice de mauvaises nouvelles, d'autant que le contexte des « réorganisations, restructurations» de services nécessite des besoins d'action sociale (logements, crèches ...).

Pour **Solidaires Finances** il est inconcevable que des agent.e.s soient exclu.e.s des prestations aux prétextes de changements de périmètres ministériels dont ils, elles sont les premières victimes !

Une communication à améliorer

Le débat avait été très largement défriché en groupe de travail le 25 mai. Les constats étaient donc les mêmes :

- l'ensemble des prestations ministérielles ne sont pas suffisamment connues ;
- les associations ne sont pas connues ;
- les agent.e.s ne font pas le lien entre action sociale ministérielle et associations;
- les agent.e.s ignorent les prestations d'action sociale ;
- quand ils, elles connaissent les prestations, ils, elles pensent ne pas pouvoir en être bénéficiaires.

Tout le monde sait-il que les repas à la cantine ou les titres restaurants relèvent de l'action sociale ministérielle ?

L'audit sur EPAF a surtout démontré un taux de recours au tourisme social peu élevé, avec une faible rotation des usager-e-s. La méconnaissance de l'offre entraîne de fait un effet d'éviction des personnels.

Le Secrétariat Général a également reconnu qu'en tant qu'employeur Bercy ne communiquait sans doute pas assez sur «ses efforts et son engagement en matière d'action sociale».

Faire mieux, c'est tout d'abord mieux toucher les personnels concernés. La secrétare générale regrette une communication parcellisée entre les trois associations chacune ayant son propre site… Elle a évoqué à mots couverts le regroupement éventuel des trois associations.

Solidaires Finances s'est interrogée sur cette initiative. Notre délégation a fait observer que l'objet social de chacune des associations était très différent et qu'il n'y avait dès lors pas d'intérêt à les regrouper (sauf à vouloir faire des économies de masse salariale sur les directeurs (1 au lieu de 3). **Solidaires Finances** a évoqué la volonté éventuelle du SG d'économiser sur les subventions futures dans la mesure où ALPAF aura dans un futur très proche des rentrées de trésorerie importantes du fait du remboursement de prêts consentis à des bailleurs, « silence radio » de la part de l'administration. **Pour Solidaires Finances, la bonne gouvernance des associations est bien celle qui permet d'être la mieux à même de satisfaire les besoins des agent.e.s et de répondre à leurs attentes !**

30 juin 2018

Un réseau d'action sociale à renforcer

Ce réseau repose sur les délégations départementales d'Action Sociale (composées d'un.e délégué.e par département, éventuellement assisté.e d'un.e ou plusieurs assistant.e.s). Tout en affirmant que rien n'était décidé à ce sujet, le secrétariat général a annoncé vouloir développer le recours aux marchés régionaux, et s'interroge sur les initiatives portées en propre par les délégations départementales (sic).

Solidaires Finances a rappelé les limites de ces marchés régionaux, et a cité en exemple le Calvados où le passage à un marché régional contraint les différents CDAS quant au choix de l'opérateur. Ce passage s'est traduit par une hausse significative du coût, associée au fait qu'un opérateur local laissait plus de choix pour les possibilités de points de ramassage.

Les grand marchés régionaux sont surtout fait au bénéfice des grands opérateurs, seuls à même d'y répondre, et qui peuvent ainsi évincer leurs plus petits concurrents, sans que les prestations offertes ne soient de meilleure qualité.

De plus, les sous-entendus sur une régionalisation des délégations ont entraîné une opposition de **Solidaires Finances** comme des autres fédérations. Dans un domaine comme l'action sociale où l'humain prime, la proximité et le contact sont des vertus cardinales !

Pour Solidaires Finances les difficultés rencontrées par les délégations sont liées à l'absence d'accompagnement des délégué.e.s face à leurs missions, et à la faiblesse de leurs effectifs liée à la suppression des postes d'assistant.e.s. Rappelons que 45 postes d'assistance de délégation ont été supprimés en 3 ans ! Et que CAP 22 n'est pas le CAP de Bonne Espérance en matière d'emploi !

Solidaires Finances considère que les délégations sont la charnière ouvrière de l'Action Sociale, elles sont donc un maillon essentiel dans la diffusion de l'information et la connaissance des prestations auxquelles les agent.e.s peuvent prétendre. A ce titre les MEFs doivent conserver un réseau départemental de proximité.

Par ailleurs, l'obligation fait à ALPAF et EPAF de procéder à des inscriptions et à des demandes de logement ou de prêts directement par internet auprès de leurss deux associations, leurs prestations échappent totalement aux délégué.e.s qui ne sont plus consulté.e.s. C'est une erreur grave s'agissant de la communication sur les prestations sauf à vouloir que les agent.e.s les ignorent !

Des pistes de travail

Le secrétariat général a annoncé des travaux visant officiellement à améliorer les prestations.

▶ **Restauration**

- Un audit (différent de ceux du CGEFI) va être mené pour AGRAF sur l'offre en matière de restauration et la tarification.
- Une réflexion est menée sur le fait que chaque restaurant hors AGRAF soit géré par des associations indépendantes.

▶ **Logement**

- Sur ce point, le secrétariat général est en attente de la loi ELAN, qui aura des répercussions sur ce secteur.

Solidaires Finances a souligné les difficultés que rencontrent de plus en plus d'agent.e.s tant en Ile-de-France qu'en province pour se loger et pointé du doigt les besoins criants des collectivités d'outre-mer, comme la Guyane ou Mayotte, pour lesquelles il est urgent d'agir.

- L'administration a indiqué qu'ALPAF revoyait le seuil des aides et prêts pour un plus large accès aux prestations.

▶ **Tourisme social**

Suite à l'audit CGEFI, le secrétariat général annonce un audit site par site afin d' analyser la façon dont le patrimoine est géré, et sa pertinence en termes touristiques.

Bercy veut très clairement que l'audit permette d'apprécier la valeur touristique de chaque site… Donc leur avenir (et d'éventuelles fermetures) !

Cet audit sera confié à un prestataire externe, et, nous a-t-on dit, spécialisé dans le secteur. **Solidaires Finances** a obtenu l'engagement du secrétariat général de communiquer aux fédérations le cahier des charges du marché… sans promesse sur la possibilité de l'amender.

▶ Sur un plan plus général, le secrétariat général a annoncé la reconduction de l'enquête de 2017 sur les besoins des agents, ainsi que son adossement à l'observatoire interne du ministère.

Le secrétariat général a également souhaité que les associations partagent leurs chiffres sur leurs tendances de fréquentation et les éventuels facteurs expliquant les baisses.

Face aux réactions des fédérations, le secrétariat général a annoncé retirer des échanges le débat sur le plan de charge et le rôle des délégations… tout en annonçant travailler sur le sujet, sans toutefois associer les délégué.e.s à ce travail !

Pour Solidaires Finances ce groupe de travail laisse le champ à toutes les spéculations, rien n'est garanti. La preuve, les annonces de fermetures de restaurations collectives continuent à la DGFiP, et les suppressions de sites administratifs et d'effectifs fragilisent d'autant le maintien d'une action sociale de qualité sur l'ensemble du territoire. Pour Solidaires Finances il est essentiel de conserver pour les agent.e.s relevant de Bercy une action sociale répondant aux besoins des personnels le plus efficacement possible, dotée d'un budget pérenne et reposant sur un réseau de proximité, au plus proche decelles et ceux qui en ont besoin !

Solidaires Finances, BOITE 29 - 80 Rue de Montreuil 75011 PARIS - Tél. 01.44.64.64.44 - Fax 01.43.48.96.16 -
www.solidairesfinances.fr - solidairesfinances@solidairesfinances.fr

GT Action Sociale
31 mai 2018
Liminaire

Pour **Solidaires Finances,** l'action sociale ministérielle est l'affaire de toutes et tous, en activité, à la retraite ou ayant droit.

Pour ce faire, **Solidaires Finances,** partage le constat d'un déficit de communication, abordé lors du groupe de travail du CNAS du 25 mai dernier. Certaines des pistes évoquées alors nous paraissent aller dans le bon sens, que ce soit la réflexion sur une charte graphique unifiée, la mise en place d'un portail unique renvoyant vers les différents sites internets ou la planification de campagnes saisonnières de communication.

Pourtant, au-delà de ces moyens techniques et matériels, pour **Solidaires Finances,** il est important de pallier le déficit d'informations en renforçant la proximité des acteurs et actrices de l'action sociale avec les bénéficiaires et notamment la proximité géographique. Pour **Solidaires Finances,** une bonne part du manque d'informations constaté, notamment chez les agents en activité, vient de l'éloignement des collègues vis-à-vis des actrices et acteurs de l'action sociale.

Or, aux Ministères Économiques et Financiers, le choix de la proximité, comme l'attachement à une action sociale ministérielle, est le fruit d'une construction historique, acquise notamment suite au conflit de 1989. Le choix avait alors été fait de privilégier des réponses collectives à certains besoins importants des agents, au lieu d'une unique réponse individuelle et indemnitaire.

Cette réponse collective a ainsi pour objectif de renforcer le lien social dans nos administrations. L'action sociale est une politique importante aux MEFs et essentielle pour les agents. Elle permet d'améliorer leurs conditions de vie à toutes les périodes de leur existence.

Les pistes de travail que vous évoquez sont particulièrement nébuleuses. Or pour **Solidaires Finances,**elles devraient répondre aux valeurs fondamentales de ce qu'est une véritable politique d'action sociale :

▶ améliorer la qualité est un objectif constant, mais la prise en compte des priorités doit se faire dans le cadre d'une prise en charge collective ;

▶ clarifier l'offre et l'organisation des opérateurs ne doit pas se faire, comme c'est trop souvent le cas dans nos administrations, dans une logique essentiellement comptable ;

▶ la mise en œuvre des prestations nationales et locales doit se faire au plus proche des besoins.

Pour **Solidaires Finances,** le réseau des délégations est le principal vecteur de proximité géographique, et l'interlocuteur indispensable pour garantir une action sociale au plus près des besoins des agents et agentes des ministères économiques et financiers. Parmi les diagnostics que vous faites, vous vous interrogez sur « la place des initiatives portées en propre par les délégations départementales ». Que doit-on en déduire ?

.../...

31 mai 2018

Solidaires Finances, continuera de se battre pour que les agents de Bercy puissent à bénéficier d'une action sociale ministérielle de qualité répondant à leurs besoins. Pour ce faire, il est nécessaire de développer le rôle des délégations, qui sont les grandes oubliées des axes évoqués dans les documents de travail transmis.

Enfin , pour

Solidaires Finances dans le contexte politique actuel de remise en cause des aides sociales et de restrictions budgétaires, tendant à un nivellement vers le bas, deux questions sont pour nous fondamentales :

▶ Qu'en est-il du budget de l'action sociale à laquelle les ministres se disent attachés,tant sur les effectifs (ETPT) que sur le budget propre dans le cadre du prochain PLF 2019 ?

- Qu'elle est la commande que vous avez reçue ?
- Quand aurons nous la réunion sur l'exécution du budget 2018 de mi parcours ?

▶ Quel avenir pour les structures départementales déconcentrées les CDAS, alors que CHSCT et CAP sont aujourd'hui remis en cause tant sur leur existence que sur leur ADN à savoir le droit des agents à être défendus et à pouvoir améliorer leur quotidien, face à l'arbitraire et à l'injustice, au laisser faire de nos responsables administratifs.

Solidaires Finances, BOITE 29 - 80 Rue de Montreuil 75011 PARIS - Tél. 01.44.64.64.44 - Fax 01.43.48.96.16 - www.solidairesfinances.fr - solidairesfinances@solidairesfinances.fr

Gt Parentalité du 06 Avril 2018

Liminaire

Après quelques mois d'une présidence MACRON, force est de constater que les fonctionnaires sont plus que jamais les boucs émissaires de la République . Ils ont été maltraités lors de la précédente mandature, ils sont aujourd'hui laminés par celle qui s'est engagée.

Blocage du point d'indice, rétablissement du jour de carence, conditions de vie au travail de pus en plus dégradées, hausse de la CSG à peine compensée, précarisation des emplois, recours aux contractuels, menaces sur les retraités, menaces sur le statut etc... la liste est longue !

CAP 2022 s'est engagé avec des pseudo-négociations qui ne sont que de l'affichage. La réalité est toute autre, le dialogue social est inexistant. Les fédérations de la Fonction Publique l'ont d'ailleurs réaffirmé le 4 avril face au Secrétaire d'État auprès du Ministre de l'action et des comptes publics.

Le mécontentement s'installe et le 22 mars a été un nouveau coup de semonce après celui du 10 octobre 2017. Les agents des MEF ont exprimé à cette occasion leur forte inquiétude quant à leur avenir professionnel et personnel et leur rejet des évolutions et des réformes qu'ils jugent néfastes pour leurs missions et leurs emplois. Le taux de grévistes de ces deux journées aux MEF corrobore les résultats du baromètre social : 2/3 des agents considèrent que leur direction n'évolue pas dans le bon sens. Ils estiment que leur administration ne répond pas à leurs attentes, à leurs revendications immédiates.

Ils souffrent d'un manque de reconnaissance de la part de leur direction et se sentent dénigrés, stigmatisés et tenus pour responsables des difficultés financières de l'État.

Agents nantis, responsables de la dette, plus riches que la moyenne des citoyens, bénéficiaires d'une action sociale qui serait un luxe, c'est un discours qu'ils ne peuvent plus entendre.

Non,vraiment l'action sociale n'est pas un luxe, c'est une nécessité.

Pour le sujet qui nous préoccupe aujourd'hui, la parentalité, beaucoup reste à faire, le chemin à parcourir est encore long. 510 berceaux de crèche pour les MEF, c'est notoirement insuffisant quand on connaît le parcours du combattant vécu par les parents pour trouver une solution de garde. Le taux de pénétration est de 4,2 %. C'est pourquoi **Solidaires Finances** revendique un nombre conséquent de places en crèche mais également la mise en place de réseaux d'assistantes maternelles.

Solidaires Finances ne peut accepter que beaucoup de femmes, de catégorie C pour la plupart, aient recours, contre leur volonté, au congé parental ou au temps partiel pour garder leur enfant. Elles en subissent les conséquences sur leur retraite et leur carrière, ce qui ne va pas dans le sens de l'égalité Hommes/Femmes. Il convient également de revaloriser les aides à la garde d'enfants, encore insuffisantes. Pour les parents d'enfants handicapés, tout reste à construire pour une véritable prise en charge financière et matérielle de manière à aider efficacement les parents.

Il faut sortir de cette spirale infernale où le présence d'un enfant handicapé conduit à 80 % de divorces, où les femmes cessent de travailler avec des conséquences irréversibles pour la carrière et la retraite. De même, s'agissant des agents aidants (pour leurs parents, conjoint, enfant), là encore tout est à construire pour leur venir en aide.

Plus que jamais dans ces domaines le mot SOLIDARITÉ doit prendre tout son sens.

La parentalité doit s'exercer sous diverses formes mais dans une harmonie permettant de concilier vie professionnelle et vie personnelle . Elle doit être vécue comme un épanouissement et non comme une contrainte.

Cela passe par une volonté politique. Pour ce faire, il est nécessaire d'accroître les moyens financiers et humains. C'est le prix à payer pour une parentalité exemplaire aux MEFs.

6 avril 2018

Gt restauration du 14 février 2018

ON FERME !

Un groupe de travail consacré aux structures de restauration collective s'est tenu le 14 février 2018, dans la suite du CNAS du 20 décembre 2017 au cours duquel toutes les organisations syndicales s'étaient insurgées contre la fermeture, par la DGFIP, de petites structures de restauration.

Après lecture des déclarations liminaires (voir en p 3 et 4 celle de Solidaires Finances) le sous-directeur M. ESTOURNET a fait une présentation des différentes formes de restauration existantes :

- restauration collective au travers des restaurants financiers, des RIA, des restaurants conventionnés ;
- le titre restaurant.

Il a précisé que les coins repas n'étaient pas une troisième solution mais une alternative couplée au titre restaurant en l'absence d'autre possibilité.

Il a été rappelé les rôles de chacun des acteurs en matière de restauration :

le Secrétariat Général :

- il verse la subvention interministérielle repas de 1,24 € par repas pour un côut total annuel de 3,7 M € ;
- il verse l'aide aux petites structures de restauration pour un montant total annuel de 1,3 M € ;
- il finance le remplacement de matériel pour 1,6 M € en 2016.

la direction de tutelle :

- elle verse les subventions de fonctionnement ou d'équilibre ;
- elle fournit les locaux ainsi que les fluides (eau, gaz, électricité, chauffage) ;
- elle met à disposition les personnels Berkani ;
- elle paye les salaires des employés de restauration.

Le Secrétariat Général a rappelé le rôle essentiel joué par les délégués en matière de restauration.

Les délégués effectuent un recensement des matériels chaque année et tiennent ainsi un tableau des immobilisations. Les réparations de matériel incombent à la direction de tutelle (DGFIP majoritairement, douanes, INSEE…), leur remplacement est à la charge du Secrétariat Général.

Le délégué fait parvenir les demandes de réparation de matériel à la direction et celles de remplacement ou d'acquisition au Secrétariat Général..

Le Secrétariat Général. hiérarchise alors les besoins compte tenu des priorités et établit un plan de travaux.

Les délégués ont également un rôle important à l'égard des associations qu'ils doivent conseiller et aider dans leur recherche d'un prestataire.

Ils peuvent cependant se trouver en difficulté lors des négociations avec des gros prestataires, le « sourcing » étant un travail complexe qui devrait être accompli collectivement (président de l'association, CDAS, Direction locale), le Secrétariat Général. pouvant les accompagner sur demande.

22 février 2018

La DGFiP et la restauration

M. MAUBOUSSIN, chef du service RH2C à la DGFIP a indiqué qu'il existe à la DGFIP 220 structures de restauration, chacune avec des histoires très différentes et de taille très différentes.

Sur un budget social de la DGFIP de 7 212 958€, 86,81 % sont consacrés à la restauration collective. Cela montre selon lui l'intérêt de la DGFIP pour la restauration des agents.

Le rôle du bureau qu'il dirige, au-delà de verser des subventions et de contrôler les restaurants financiers, c'est d'apporter une aide aux DDFIP et aux associations dans leurs négociations parfois complexes avec les sociétés de restauration et de les conseiller dans leur gestion associative.

il a précisé que la DGFIP finance un Equivalent Temps Plein (ETP) de service pour 60 rationnaires MEFs à l'exclusion des agents d'autres ministères, soit un demi ETP pour 30 rationnaires.

La DGFIP ne finance pas directement les repas mais apporte des aides indirectes avec la prise en charge des employés de restauration.

Intervention de Solidaires Finances

Solidaires Finances est intervenu vivement sur ces fermetures, rappelant les propos de sa déclaration liminaire et en précisant que le coût de revient d'un repas à l'AGRAF, très grosse structure associative qui ne réalise pas de bénéfices avoisine 12 €.

Dès lors la DGFIP ne peut demander à une petite structure qui fait appel à une prestation de restauration privée dont l'objet est le profit d'avoir des coûts identiques.

Solidaires Finances a fait valoir qu'il n'était pas admissible que la DGFIP décide de fermer une structure sous prétexte du départ d'un agent Berkani (Maisons-Alfort, Bayeux, Romorantin, Condom). Ces fermetures se font par prise de décision unilatérale de la DDFIP locale, sans aucun dialogue social, sans concertation, sans aucune volonté de rechercher une solution viable comme le préconisaient les fiches du secrétariat général.

Solidaires Finances a dénoncé l'attitude des certaines DDFIP qui n'ont qu'un seul objectif, fermer une structure coûte que coûte.

Solidaires Finances a fait remarquer que le dialogue social avec les membres du CNAS était fossé dans la mesure où le Secrétariat Général n'a aucune autorité sur les directions de tutelle. Au cas particulier, c'est la DGFIP qui tient les rênes, qui joue cavalier seul, décide seule et qui a une approche purement comptable.

Solidaires Finances a par exemple indiqué que pour « Châteaubriant » dont la fermeture a été décidée par la DDFIP le 1er décembre, les calculs remontés au bureau RH2C par la DDFIP étaient faux dès lors qu'ils font état d'un coût complet de repas de 17€ alors qu'en fait il est de 13,39 €.

La même remarque a été faite pour Bayeux.

Solidaires Finances a indiqué que pour ces structures, dont le taux de prise est d'ailleurs correct, la restauration collective était essentielle pour les agents qui n'ont aucune autre possibilité à proximité.

Enfin il a indiqué qu'en 2017 la DGFIP a financé dans les restaurants des travaux à hauteur de 192000€ ainsi que des aides urgentes (subvention d'équilibre) pour les restaurants en difficulté.

M. MAUBOUSSIN a précisé que pour la DGFIP, un coût complet de repas supérieur à 15€ était prohibitif et que ce coût était un des éléments pouvant conduire à une fermeture

Cela étant, les documents du groupe de travail remis pour ce groupe de travail n'invitent ni à la confiance ni à l'optimisme : nous avons ainsi découvert qu'en 2017, la DGFIP a fermé 12 restaurants à savoir Maisons-Alfort et Boissy-Saint-Léger (94), Beaune (21), Aubagne (13), Pont Audemer (27), Nantes et Châteaubriant (44), Romorantin (41), Sarreguemines (57), Lons-le-Saunier (39), Condom (32), Bayeux (14).

Par ailleurs a également été présentée une liste de 44 restaurants délivrant moins de 30 repas par jours faisant l'objet d'un diagnostic (liste en annexe) à la demande de la DGFIP.

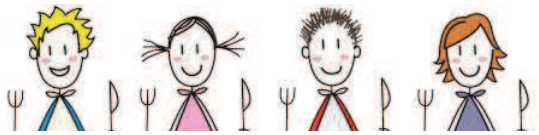

Pour **Solidaires Finances** le titre restaurant en remplacement des structures de restauration n'est absolument pas une solution qui ne satisfait aucun des rationnaires.

Nous avons démontré qu'à Bayeux par exemple, le titre restaurant, coûtait annuellement au budget de l'action sociale 68 700 € alors que le salaire du personnel de restauration ne reviendrait annuellement qu'à environ 20 000€, ce qui démontre à l'évidence la volonté de fermeture de la part de la DDFIP.

Solidaires Finances a dénoncé :

- l'attitude de la DGFIP, son désengagement de la restauration collective, sa volonté de faire des économies sur la restauration collective en faisant peser sur le budget de l'action sociale ministérielle le financement du titre restaurant.

- la complicité du Secrétariat général dans cette affaire qui a recours a des solutions (titre restaurant) beaucoup plus coûteuses en termes de gestion et insatisfaisantes pour les agents.

Solidaires Finances s'est interrogée au cas particulier sur cette gestion pour le moins curieuse qui est loin d'être un exemple pour un ministère qui se veut exemplaire et qui s'érige en donneur de leçons.

Solidaires Finances a par ailleurs demandé d'être destinataire du plan pluriannuel de travaux dans les restaurants qui n'est plus remis aux organisations syndicales depuis plusieurs années, espérant que ce plan existait bien. Aucune réponse n'a été donnée sur ce point.

Solidaires Finances a mis la DGFIP et le Secrétariat Général face à leurs responsabilités en matière de santé publique et de condition de travail :

Si la DGFFIP se préoccupe du respect de la loi «Cherpion», elle s'affranchit totalement des lois environnementales et se met dès lors en défaut quant à la santé des agents (pas de respect des approvisionnements en circuits courts, pas de traçabilité, pas de bio, utilisation d'huile de palme, de barquettes plastique non recyclable avec émission de COV etc.)

C'est une discrimination par rapport aux agents parisiens qui bénéficient des prestations AGRAF, association qui respecte tous ces éléments

La DGFIP doit intégrer que la restauration des agents relève des conditions de travail, l'absence de restauration même si les agents sont bénéficiaires du titre restaurant rallonge leur temps de repas et ne permet pas de bonnes conditions pour se restaurer.

Solidaires Finances a fait remarquer que l'action sociale figurait dans la partie « conditions de travail » du bilan social de la DGFIP.

Les représentants **Solidaires Finances** ont exigé à plusieurs reprises que les fermetures des petites structures de restauration soit soumise à l'avis du CHSCT préalablement avant toute décision.

Or, la DGFIP ignore en la matière l'article 57 du CHSCT concernant les projets de restructuration.

De plus, elle se sert des délégués de l'action sociale comme annonceurs de mauvaises nouvelles sur la restauration alors que la responsabilité en incombe uniquement à la DGFIP.

Lors de ce groupe de travail **Solidaires Finances** a rappelé, comme toutes les autres organisations syndicales, son attachement à la restauration collective et a répété qu'elle s'opposait à la fermeture de toute structure de restauration collective déplorant par ailleurs l'absence de dialogue social dès lors que sont exclus des discussions, les représentants des personnels au CDAS et les présidents des associations.

A l'issue de ce groupe de travail, aucune solution n'a été trouvée, aucune perspective encourageante n'a été donnée, bien au contraire, car il est fort à parier que la DGFIP a bien décidé de fermer la majorité des 44 structures dont elle a donné la liste.

A la question « *vous avez donc décidé de fermer toutes les structures délivrant moins de 30 repas/ jour puis celle délivrant moins de 50 repas/jour* » la DGFIP n'a ppas répondu ce qui en dit long sur ses intentions. Il y a donc lieu de penser que la DGFIP a décidé de se « débarrasser » de sa restauration collective qui était un modèle dans la fonction publique.

En s'attaquant à la restauration collective, la DGFiP s'attaque de front à la santé et aux conditions de vie au travail des agents

Tou-te-s ensemble, disons non à la fermeture des restaurants financiers.

Sauvons notre restauration !

Notre déclaration liminaire

La restauration représente le poste le plus important en termes de dépenses de l'action sociale mais la politique menée en matière de restauration est très inégalitaire. Au lieu de gommer les différences, elle les accentue de plus en plus.

Il y avait il y a une dizaine d'années près de 350 structures de restauration au ministère. On n'en compte plus en 2018 qu'environ 250 dont 220 à la DGFIP.

Solidaires Finances est particulièrement attachée à la restauration collective , considérant qu'elle est un élément incontournable des conditions de travail des agents et qu'elle peut répondre à la problématique de santé publique que constitue l'alimentation des agents. Pour Solidaires Finances, les petites structures de restauration sont défavorisées, car elles ne sont pas suffisamment aidées.

Si le budget consacré à la restauration collective de 39M€ est important, il reste insuffisant pour répondre aux besoins.

On assiste depuis 3 ans à une accélération des fermetures de petites structures de restauration essentiellement dictées par une logique comptable.

En 2015, la DGFIP a publié une nouvelle circulaire de la restauration à travers laquelle elle souhaitait se mettre en conformité avec la loi « Cherpion », anticipant ainsi d'éventuelles mises sen cause juridiques. Solidaires Finances constate que le respect de cette loi a permis à la DGFIP d'enlever des agents « BERKANI » de la restauration ce qui l'a opportunément aidée à fermer des structures de restauration.

Par ailleurs, les exemples que nous citerons au cours de cette séance démontrent la volonté des directeurs de la DGFIP de rechercher toutes possibilités de fermeture des structures servant moins de 30 repas par jour en moyenne.

Le pseudo diagnostic établi par les DDFIP est très rapide, car elles n'ont qu'un objectif : la fermeture !

Elles réalisent donc ces diagnostics en fonction de l'objectif qu'elles se sont fixé, au mépris du dialogue social.

Le groupe de travail de mars 2017 qui avait conduit à élaborer des fiches de travail sur les petites structures n'a servi à rien !

La DGFIP joue cavalier seul et fait fi de toutes les recommandations du Secrétariat Général. Les fiches n'ont pas été distribuées aux présidents des CDAS. Les DDFIP écartent de leur prise de décision les délégué(e)s d'action sociale qui n'iraient pas dans leur sens. Les associations et les agents se trouvent confrontés à des décisions de fermeture sans la moindre ébauche de dialogue social

*Alors aujourd'hui **Solidaires Finances** dénonce l'absence de dialogue social dans ces dossiers, les prises de décisions unilatérales de fermeture dans le mépris total des agents, de leurs conditions de travail, de leur santé.*

Quand une structure ferme, deux alternatives se présentent : soit un conventionnement, soit le titre restaurant.

*La DGFIP ferme des structures au motif que la fréquentation est trop faible et que les frais de personnels sont prohibitifs. Nous dénonçons cette approche bassement comptable quand **il faudrait s'interroger sur : les tarifs pratiqués, la qualité de la prestation, l'absence de traçabilité des denrées, leur origine, l'état dégradé des locaux, l'absence d'insonorisation, l'inconfort des salles de restauration…***

Dans l'enquête sur la restauration faite par le Secrétariat général , enquête qui doit à notre sens être améliorée, les agents dénoncent majoritairement le rapport qualité/prix et le montant trop élevé de leur reste à charge.

*Que faites-vous pour remédier à cela ? **Rien !** L'aide aux petites structures est ridiculement basse et n'est pas revalorisée depuis des années. Quant à la DGFIP, elle refuse de prendre en charge les salaires des personnels de restauration.*

Cela contribue à créer deux catégories d'agents :

- ***les agents parisiens qui peuvent se restaurer dans des conditions satisfaisantes, bien souvent dans des structures AGRAF, à des tarifs très raisonnables,***
- ***et les autres, qui ont peu et qui auront encore moins***

***Solidaires Finances** dénonce cette discrimination inadmissible, qui oblige de plus en plus d'agents à recourir à « la gamelle », véritable régression sociale.*

*Par ailleurs **Solidaires Finances** rappelle que le titre restaurant a été mis en place dans les années 1990 comme palliatif à l'absence de restauration collective.*

Dès lors il ne saurait être utilisé pour remplacer des fermetures de cantines existantes dans des locaux équipés. C'est un véritable détournement du titre restaurant.

Nous rappelons également que dans les années 1970, lors de la création des inspections de fiscalité et de contrôle (IFAC) et des centres des impôts, l'ex-DGI avait équipé ses centres de locaux de restauration , dimensionnés à la moitié des effectifs du site, ceci dans une véritable approche sociale. Qu'en est-il aujourd'hui ?

***Solidaires Finances** exige l'arrêt des fermetures des structures de restauration existantes où qu'elles soient et un abondement du budget de l'action sociale consacré à la restauration collective de façon à répondre aux besoins des agents.*

Elle exige également une amélioration de la qualité de la prestation servie, sur l'ensemble du territoire, dans le respect des normes environnementales.

***Solidaires Finances** revendique pour tous les agents une restauration de qualité, respectueuse de l'environnement, à des tarifs sociaux, en fait une AGRAF partout et pour tous*

*Pour **Solidaires Finances** , si la santé des agents et les bonnes conditions de travail ont un coût, elles n'ont pas de prix.*

Les représentants Solidaires Finances à ce GT du CNAS

Benoîte MAHIEU
Annie DAFIT
Patricia BERNAUD
Anne BOUTET
Patrick DUHEM

Solidaires Finances, BOITE 29 - 80 Rue de Montreuil 75011 PARIS - Tél. 01.44.64.64.44 - Fax 01.43.48.96.16 - www.solidairesfinances.fr - solidairesfinances@solidairesfinances.fr

08/02/2018 Fiche n°7

RESTAURANTS FINANCIERS DGFIP FAISANT L'OBJET D'UN DIAGNOSTIC EN 2018

A	B	C	D	E	F	G	I
	Dpt	**Ville**	**Effectif du site (base 2016)**	**Nb repas/jour (base 2016)**	**Taux de prise en %**	**Diagnostic**	**Motif du diagnostic**
1	3	**MONLUCON**	87	22	25%	**Diagnostic en cours**	Fréquentation inférieure à 30% de l'effectif du site
2	12	**VILLEFRANCE DE ROUERGUE**	45	11	24%	**Diagnostic en cours**	Fréquentation inférieure à 30% de l'effectif du site
3	17	**ROCHEFORT**	66	16	24%	**Diagnostic en cours**	Fréquentation inférieure à 30% de l'effectif du site
4	18	**SANCERRE**	23	3	13%	**Diagnostic en cours**	Fréquentation inférieure à 30% de l'effectif du site
5	22	**LANNION**	70	20	29%	**Diagnostic en cours**	Fréquentation inférieure à 30% de l'effectif du site
6	22	**LOUDEAC**	45	13	29%	**Diagnostic en cours**	Travaux demandés en 2017
7	22	**GUINGAMP**	80	22	28%	**Diagnostic en cours**	Travaux demandés en 2017
8	23	**GUERET**	103	26	25%	**Diagnostic en cours**	Fréquentation inférieure à 30% de l'effectif du site
9	27	**EVREUX**	136	19	14%	**Diagnostic en cours**	Fréquentation inférieure à 20% de l'effectif du site
10	27	**VERNON**	38	11	29%	**Diagnostic en cours**	Fréquentation inférieure à 30% de l'effectif du site
11	29	**QUIMPERLE**	46	4	9%	**Diagnostic en cours**	Fréquentation inférieure à 20% de l'effectif du site
12	29	**CHATEAULIN**	45	8	18%	**Diagnostic en cours**	Fréquentation inférieure à 20% de l'effectif du site
13	29	**MORLAIX**	110	22	20%	**Diagnostic en cours**	Fréquentation inférieure à 30% de l'effectif du site
14	33	**ARCACHON**	100	27	27%	**Diagnostic en cours**	Fréquentation inférieure à 30% de l'effectif du site
15	33	**CENON**	106	27	25%	**Diagnostic en cours**	Fréquentation inférieure à 30% de l'effectif du site
16	42	**ROANNE**	141	30	21%	**Diagnostic en cours**	Fréquentation inférieure à 30% de l'effectif du site
17	49	**SAUMUR**	70	16	23%	**Diagnostic en cours**	Fréquentation inférieure à 30% de l'effectif du site
18	60	**SENLIS**	95	22	23%	**Diagnostic en cours**	Fréquentation inférieure à 30% de l'effectif du site
19	50	**GRANVILLE**	53	10	19%	**Diagnostic en cours**	Fréquentation inférieure à 20% de l'effectif du site
20	56	**PONTIVY**	58	10	17%	**Diagnostic en cours**	Fréquentation inférieure à 20% de l'effectif du site
21	60	**CLERMONT**	61	16	26%	**Diagnostic en cours**	Fréquentation inférieure à 30% de l'effectif du site
22	62	**ECUIRES MONTREUIL**	66	14	21%	**Diagnostic en cours**	Fréquentation inférieure à 30% de l'effectif du site
23	62	**LILLERS**	29	6	21%	**Diagnostic en cours**	Fréquentation inférieure à 30% de l'effectif du site
24	62	**ST POL SUR TERNOISE**	37	9	24%	**Diagnostic en cours**	Fréquentation inférieure à 30% de l'effectif du site
25	62	**BRUAY**	50	14	28%	**Diagnostic en cours**	Fréquentation inférieure à 30% de l'effectif du site
26	63	**ISSOIRE**	53	16	30%	**Diagnostic en cours**	Fréquentation inférieure à 30% de l'effectif du site
27	63	**RIOM**	76	22	29%	**Diagnostic en cours**	Fréquentation inférieure à 30% de l'effectif du site
28	67	**SELESTAT**	72	14	19%	**Diagnostic en cours**	Fréquentation inférieure à 20% de l'effectif du site
29	72	**MAMERS**	42	12	29%	**Diagnostic en cours**	Fréquentation inférieure à 30% de l'effectif du site
30	72	**LA FLECHE**	50	15	30%	**Diagnostic en cours**	Fréquentation inférieure à 30% de l'effectif du site
31	74	**THONONS LES BAINS**	120	24	20%	**Diagnostic en cours**	Fréquentation inférieure à 30% de l'effectif du site
32	77	**LAGNY**	72	15	21%	**Diagnostic en cours**	Fréquentation inférieure à 30% de l'effectif du site
33	80	**PERONNE**	47	9	19%	**Diagnostic en cours**	Fréquentation inférieure à 20% de l'effectif du site
34	85	**CHALLANS**	103	29	28%	**Diagnostic en cours**	Fréquentation inférieure à 30% de l'effectif du site
35	91	**PALAISEAU**	100	17	17%	**Diagnostic en cours**	Fréquentation inférieure à 20% de l'effectif du site
36	92	**MONTROUGE**	72	17	24%	**Diagnostic en cours**	Fréquentation inférieure à 30% de l'effectif du site
37	93	**LE RAINCY**	64	18	28%	**Diagnostic en cours**	Fréquentation inférieure à 30% de l'effectif du site
38	93	**MONTREUIL S/BOIS**	110	17	15%	**Diagnostic en cours**	Fréquentation inférieure à 20% de l'effectif du site
39	94	**CHAMPIGNY**	98	18	18%	**Diagnostic en cours**	Fréquentation inférieure à 20% de l'effectif du site
40	94	**VINCENNES**	90	18	20%	**Diagnostic en cours**	Fréquentation inférieure à 20% de l'effectif du site
41	94	**SAINT-MAUR-DES-FOSSES**	60	17	28%	**Diagnostic en cours**	Fréquentation inférieure à 30% de l'effectif du site
42	95	**ARGENTEUIL**	96	22	23%	**Diagnostic en cours**	Fréquentation inférieure à 30% de l'effectif du site
43	95	**ST LEU LA FORET**	115	11	10%	**Diagnostic en cours**	Fréquentation inférieure à 20% de l'effectif du site
44	95	**GARGES LES GONESSE**	138	26	19%	**Diagnostic en cours**	Fréquentation inférieure à 20% de l'effectif du site